Apogei 94

S'ENGAGER POUR LE VIVRE ENSEMBLE

Projet associatif global 2025/2030



Introduction du Président

Dans une démarche participative et concertative, l'Apogei 94 et son Conseil d'Administration a voulu réactualiser son **projet associatif global** (PAG) pour les années 2025/2030.

Le projet associatif global est une démarche structurée et coordonnée mise en place par l'association dans le but de répondre à des besoins identifiés au sein d'un territoire délimité. Ce projet vise à mobiliser des ressources humaines, financières et matérielles pour atteindre des objectifs précis et durables, tout en impliquant les parties prenantes de l'association dans sa conception et sa mise en œuvre.

Objectifs clairs : le projet permet de définir des objectifs mesurables et réalisables, qui répondent à des enjeux spécifiques.

Cohérence et intégration : il doit s'inscrire dans une vision globale des actions de l'association, en lien avec ses valeurs et sa mission. Cela inclut une approche globale qui prend en compte différents aspects (social, culturel, environnemental, etc.).

Participation : le projet implique les membres de l'association, les professionnels, les personnes en situation de handicap et les autres partenaires (autorités de contrôle et de tarification, collectivités locales, autres associations, entreprises) dans sa conception et sa mise en œuvre.



Évaluation et pilotage : le projet associatif global prévoit ses modalités d'évaluation et de pilotage pour mesurer son impact et son efficacité, permettant ainsi d'ajuster les actions, si nécessaire.

Durabilité : le projet vise une pérennité des actions entreprises, en réfléchissant à des moyens de financement et de ressources sur le long terme.

A l'issue d'un processus associant ses parties prenantes (personnes concernées, proches aidants, professionnels, partenaires), le Conseil d'Administration de l'Apogei 94 a validé le texte de ce présent PAG 2025/30 lors de sa réunion du 16 avril 2025. Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2025, le PAG 2025/30 a été définitivement adopté. Il se substitue alors au précédent Projet Associatif Global (PAG adopté le 30 juin 2018) et au Plan d'Orientation Stratégique (POS 2021/25).

Paul Guignard,
Président de l'Apogei 94

Qui sommes-nous ?

L'Apogei 94 est **une association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap**.

Elle s'engage pour accompagner, dans ses établissements et services, les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, des troubles du spectre l'autisme ou des troubles psychiques.

De fait et à ce titre, elle est une entreprise à but non lucratif qui appartient au secteur de l'économie sociale et solidaire.
Elle intervient dans le Val-de-Marne et gère **28 établissements et services** accompagnant **1500 personnes en situation de handicap** et **900 majeurs sous protection juridique**, mobilisant le concours de **800 collaborateurs professionnels**.

Pour agir au quotidien, elle s'appuie sur **la triple expertise** qui fait toute sa richesse et sa légitimité : celle des personnes en situation de handicap, celle des familles et celle des professionnels.

Ces expertises se combinent et trouvent leur point d'équilibre dans le projet personnalisé des personnes concernées. Un projet réellement adapté à leurs besoins et à leurs attentes.





Pour faire évoluer les regards et les mentalités, l'Apogei 94 porte la voix des personnes, en lien avec l'association « **Nous Aussi** ». Elle défend leurs droits, favorise leur expression directe et se tient aux côtés de leurs proches pour les soutenir. Enfin, en tant qu'**acteur de terrain** ancré dans son territoire, l'association agit auprès de l'environnement local pour que chacun prenne part à la société.

L'association Nous Aussi est née d'un mouvement européen : des personnes en situation de handicap sont allées voir comment des personnes en situation de handicap s'organisaient pour se faire entendre dans les pays d'Europe. L'Association a été créée en 2002 avec l'aide et le soutien de l'Unapei. « Nous Aussi » est l'association Française des personnes en situation de handicap intellectuel.

Elle est la première association d'auto-représentants. Cela veut dire que les adhérents et les dirigeants de « Nous Aussi » sont des personnes en situation de handicap intellectuel.

+ d'infos : nous-aussi.fr

Quelles sont nos ancrages ?

L'Apogei 94 est guidée par 6 dynamiques d'action qui fondent ses valeurs.

BIENVEILLANCE

C'est accueillir et accepter l'autre en posant un regard positif et valorisant. C'est le fondement d'une culture de la bientraitance que l'on doit à chacun. C'est une mise en avant du soutien et de l'entraide : pour bâtir une société plus solidaire.

INCLUSION

Pour l'Apogei 94, une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart et qui s'adapte aux besoins de chacun. C'est une société ouverte où l'accessibilité universelle (accessibilité de tout à tous) doit devenir une ambition partagée par chacun de ses membres.

AUTODÉTERMINATION

C'est permettre à chacun de faire des choix en fonction de ses envies et de ses besoins, de prendre des décisions et d'être acteur de sa vie en ayant conscience de ses propres forces et des conséquences des actes que l'on pose.

RESPECT

C'est considérer les autres comme on aimerait être considéré. C'est aussi accepter qu'au-delà des différences entre les personnes, tous appartiennent à une même humanité. C'est un regard posé qui valorise l'autre.

SOLIDARITÉ

C'est une rencontre qui suscite l'entraide et le soutien entre les parties prenantes pour atteindre les finalités et remplir les missions que l'association s'est donnée.

NEUTRALITÉ

C'est un espace de liberté qui fait droit à une diversité de conviction, de valeur, d'expression et de pluralisme, dans le souci d'un principe de laïcité ouverte.



D’où venons-nous ?

Dans les années 1950 à 1960, les parents d’enfants confrontés au handicap intellectuel, abandonnés par les pouvoirs publics, se sont regroupés pour créer les premières structures d’accueil. De leurs luttes sont nées plusieurs associations dans le Val-de-Marne. Ces associations locales participent à la création du mouvement familial national Unapei.

Sur le territoire du Val-de-Marne, elles décident de s’unir en 2003 pour renforcer leurs moyens et mieux défendre les droits des personnes en situation de handicap :
L’Apogei 94 est née.

Ses objectifs sont alors fixés :

- **Professionnaliser les actions qu’elle mène tout en préservant les valeurs familiales et associatives.**

- **Répondre aux besoins croissants des personnes en situation de handicap et de leur famille grâce à une gestion recentrée et efficace, visant une amélioration permanente et continue de la qualité.**

- **Se projeter vers un avenir meilleur où chacun trouve sa place dans une société plus solidaire et plus inclusive.**

Quelle est notre ambition ?

L'Apogei 94 milite pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, « sur la base de l'égalité avec les autres » comme le souligne la **Convention pour les Droits des Personnes Handicapées de l'Organisation des Nations Unies**. Cela passe par la promotion de l'autodétermination, de la pleine participation sociale, de l'ouverture et de l'inclusion.

Elle s'engage pour concrétiser cette société inclusive, sur le terrain, dans le quotidien des personnes et de leur famille.

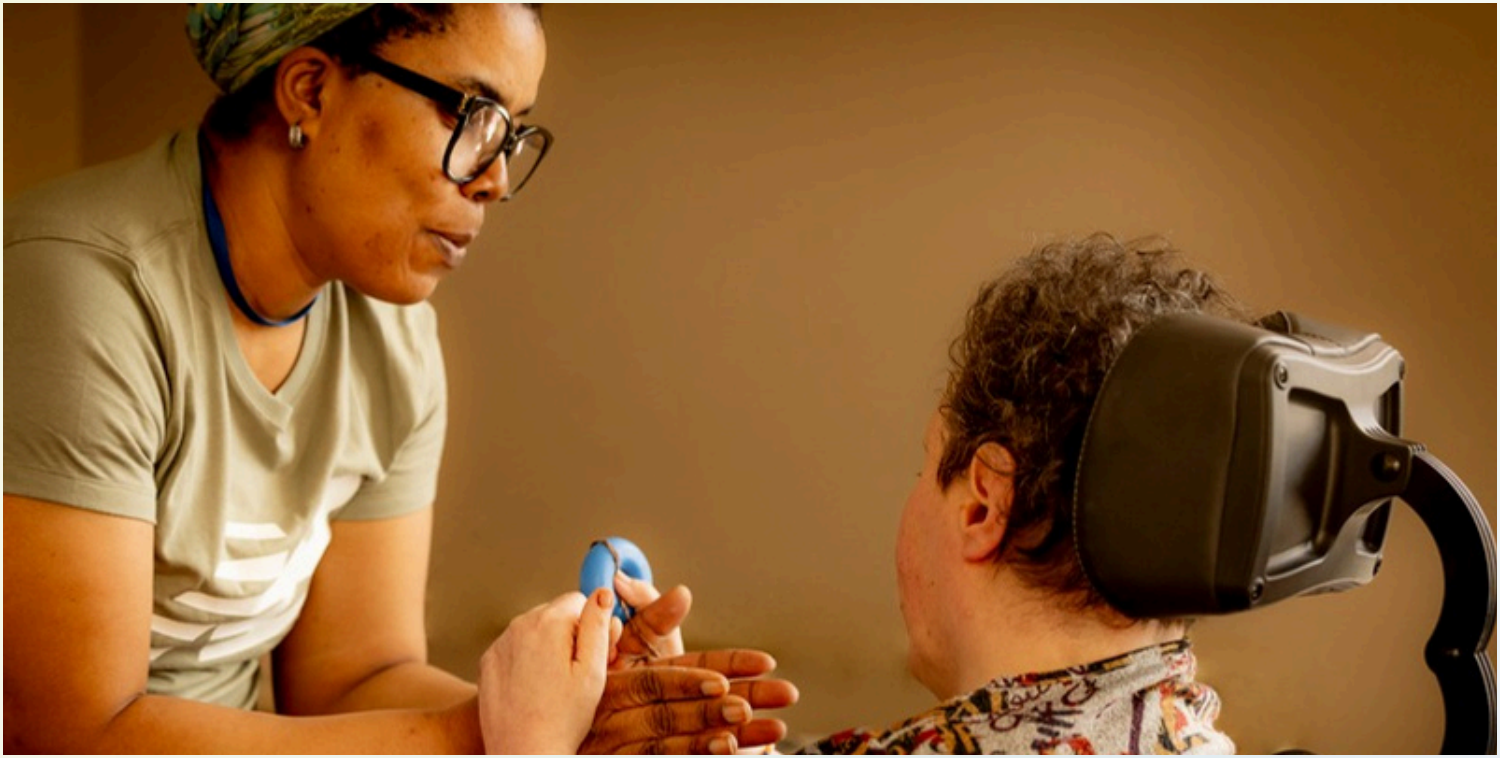


L'Apogei 94 s'attache particulièrement à défendre l'article 19 de la Convention de l'ONU qui stipule que la France reconnaît « à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes [...], notamment en veillant à ce que :

a) *Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier.*

b) *Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation.*

c) *Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins. »*







Comment agissons-nous ?

L'Apogei 94 a à cœur d'incarner ce qu'elle promeut. Elle agit en cohérence avec ses valeurs, avec ses ambitions et ses objectifs. L'Apogei 94 défend la participation des personnes directement concernées. Par exemple, **des personnes en situation de handicap siègent à son Conseil d'Administration**. Elle promeut la bienveillance et l'autodétermination. Elle se donne les moyens en tant qu'employeur de déployer des formations sur le sujet, ainsi qu'une stratégie RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) dont le pilier social est central.

Ainsi, l'association entame-t-elle une évolution de son éthique de l'accompagnement vers davantage d'**autodétermination**, qui suppose de repenser les grands équilibres autour de chaque projet entre « audace et innovation » et « prise de risque raisonnée ».



VALORISATION DES RÔLES SOCIAUX

Cette éthique de l'accompagnement se nourrit d'approches dynamiques portées, notamment, par la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS). La VRS, formulée en 1983 par Wolf WOLFENSBERGER, pose un principe de base : les « bonnes choses » de la vie offertes par toute société sont plus facilement accessibles aux personnes qui ont des rôles sociaux valorisés.

A contrario, les personnes qui ont des rôles sociaux dévalorisés, ou peu valorisés, rencontrent beaucoup plus de difficultés pour disposer de ces « bonnes choses » de la vie.

Par conséquent, des rôles sociaux valorisés, et le statut positif qui les accompagne généralement, sont essentiels pour obtenir les avantages inhérents à une société donnée. Cette démarche implique principalement de travailler à l'amélioration des compétences et de l'image du sujet dans son environnement social.

La dynamique de VRS contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables et pousse à faire repousser, dans l'environnement concret comme dans les mentalités, les entraves à une société de plus en plus inclusive.

COMMUNICATION AMELIOREE ALTERNATIVE

La communication améliorée et alternative (CAA) est une méthodologie qui englobe les méthodes de communication utilisées pour compléter ou remplacer la parole et/ou l'écriture pour les personnes ayant une déficience dans la production ou la compréhension du langage. La CAA peut être utilisée à titre permanent ou temporaire.

Les systèmes de communication alternative sont variés : la communication sans assistance n'utilise pas d'équipements, et inclut la langue des signes, la communication non verbale, alors que la communication assistée utilise des outils externes, depuis des séries de photos et des tableaux de communication jusqu'à des systèmes de synthèse vocale.

Les symboles utilisés en CAA peuvent être des gestes, des photographies, des dessins, des lettres et des mots, qui peuvent être utilisés seuls ou en combinaison.
Des parties du corps, des pointeurs, des souris adaptées, ou le suivi des yeux peuvent être utilisés pour sélectionner directement des symboles cibles.

La CAA a pour finalité d'augmenter la capacité des personnes à s'exprimer et à faire valoir autodétermination.







FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

L'expression FALC désigne une manière d'écrire et de parler visant à rendre une information plus facile à lire et à comprendre. Il s'adresse notamment aux personnes en situation de handicap mental mais aussi plus globalement à toutes personnes ayant des difficultés de compréhension (les personnes âgées, malvoyantes, dyslexiques, en situation d'illettrisme, etc.).

Le FALC est donc nécessaire pour certaines personnes mais la méthode peut être utile pour tout le monde, notamment pour certains textes complexes, techniques ou spécialisés, difficiles à comprendre pour le grand public.

Pour écrire en FALC, il y a toute une série de règles qui concernent la rédaction et la présentation d'informations écrites, électroniques, audio, vidéo, pictographiques, ainsi que leur présentation (couleurs, contrastes, taille et type de polices de caractères, graphisme, type de pictogrammes, etc.).

Le FALC constitue l'une des réponses au droit des personnes en situation de handicap intellectuel d'obtenir des informations accessibles. Le FALC fait l'objet d'un consensus dans l'Union européenne. Il est un fort vecteur d'accessibilité.

Quelles sont nos missions ?



Accompagner des projets de vie au cœur d'établissements et de services médicosociaux

L'Apogei 94 déploie des établissements et services qui accompagnent des personnes en situation de handicap pour **répondre à leurs besoins et à leurs attentes**. Ils développent des espaces pour co-construire et **mettre en œuvre leur projet de vie**. L'enjeu de l'association est d'impulser une évolution volontariste de son offre de service pour toujours **ajuster les réponses aux besoins des personnes et de leurs familles**, malgré l'inertie des habitudes ou les freins administratifs qui peuvent parfois subsister.

L'Apogei 94 a particulièrement investi l'animation des lieux de participation comme les Conseils de la Vie Sociale (CVS) pour y ancrer sa démarche d'**autodétermination** et d'**autoreprésentation**.

Elle développe par ailleurs des solutions complémentaires aux réponses des établissements et services médicosociaux habituels (habitat inclusif, emploi accompagné, accueil familial social, ...). Elle s'investit dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité.

Agir à travers les actions familiales

L'Apogei 94, par ses actions associatives, s'inscrit dans la cité : accès aux loisirs, à la culture et au sport, temps de convivialité, revendications militantes pour favoriser l'accessibilité universelle (accès de tout à tous).

L'Apogei 94 apporte **une aide, un soutien et des conseils** aux familles des personnes en situation de handicap, en veillant à les associer aux projets et décisions concernant leurs proches.







Défendre les droits et s'engager pour le vivre-ensemble

L'Apogei 94 est un acteur de la défense des droits et de la représentation des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elle se pose en **interlocuteur des pouvoirs publics** pour apporter sa contribution aux changements sociétaux nécessaires et pour valoriser le rôle que chacun doit pouvoir jouer dans son environnement de proximité.

C'est un creuset de réflexions où se pensent les changements et les demandes que l'on peut adresser aux pouvoirs publics, qu'ils soient locaux ou nationaux. C'est un lieu de réflexion connecté à son réseau national, l'Unapei, ou en interaction avec l'association auto-représentative « Nous Aussi ».

C'est un acteur investi dans les différentes instances du département où elle joue son rôle d'**association citoyenne attachée aux principes démocratiques et républicains** (liberté, égalité, fraternité, laïcité, ...).

En participant à cette représentation, l'**Apogei 94 fait vivre les droits pour tous et pour chacun**.



Nos axes stratégiques 2025/2030

1 Revendiquer l'accès à une école pour tous

- Donner à chaque enfant l'opportunité d'être pleinement pris en compte comme « élève de la République » et de pouvoir bénéficier des temps d'apprentissage scolaire, en réponse à ses besoins identifiés
- Fluidifier la coopération avec l'Education Nationale notamment pour permettre une pluralité de parcours de scolarisation : établissement spécialisé, milieu scolaire ordinaire, temps partagés ou dispositifs spécifiques
- Intensifier les collaborations entre l'Education Nationale et le secteur médicosocial pour faciliter le transfert des compétences et renforcer l'efficacité de la scolarisation

2 Améliorer les prestations médicosociales

- Améliorer l'accompagnement : réactivité des réponses, pertinence des solutions proposées, personnalisation des prestations, cohérence entre les principes de l'association et les aspirations des personnes concernées
- Agir pour le développement de la qualité des lieux et conditions matérielles d'accueil des personnes en situation de handicap (ex : notamment sur les lieux de vie et d'hébergement)
- Fluidifier la coopération entre les parties prenantes en communiquant sur le rôle de chacun de façon plus lisible et en favorisant une réflexion sur l'ajustement des postures professionnelles : autodétermination, valorisation des rôles sociaux, accès à un environnement plus inclusif
- Améliorer un accompagnement aux soins et aux démarches de prévention en santé
- Mettre en œuvre des mesures de protection préservant la capacité à agir et les droits des personnes vulnérables

3 Valoriser le choix du mode de vie

en référence à l'article 19 de la Convention de l'ONU

- Permettre à chaque personne de choisir où elle veut vivre, notamment en diversifiant les réponses d'habitat : un chez-soi pour chacun, des services pour accompagner
- Accompagner graduellement le vieillissement des personnes en adaptant son lieu de vie, autant que la personne souhaite y rester
- Développer des solutions innovantes au projet de vie de chacun en diversifiant des réponses inclusives et non standardisées : par exemple, création d'un pôle ressources « Art.19 » (accompagnement au projet de vie dans toutes ses dimensions)

4 Promouvoir une vie affective, intime et sexuelle et une dynamique d'accompagnement à la responsabilité parentale

- Favoriser pour les personnes accompagnées le fait d'accéder à une vie affective, relationnelle, intime, amoureuse et sexuelle
- Soutenir l'accès à la responsabilité parentale, en plaçant la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de la dynamique d'accompagnement

5 Aider et soutenir les familles et les proches aidants

- Soutenir et accompagner les proches aidants (droits, aides humaines ou financières, conseils, ...)
- Proposer des conseils et des formations pour mieux comprendre et accompagner leur proche
- Aider les proches aidants à être reconnus comme tel au niveau de la société
- Proposer des appuis auprès des fratries
- Développer des dispositifs de répit









Des ressources humaines salariées et bénévoles mobilisées

Pour atteindre ses objectifs, l'Apogei 94 s'appuie sur les dynamiques suivantes :

- Développer une politique de recrutement et d'attractivité : donner l'envie de rejoindre l'association
- Former et accompagner l'acquisition des compétences pour soutenir des parcours de progression
- Susciter l'adhésion de tous à la mise en œuvre du projet associatif en donnant du sens à l'action
- Formaliser un projet managérial qui articule un rapport d'exigence mutuelle à une qualité relationnelle

Quelles conditions réunir pour la mise en œuvre ?

Un pilotage structuré

Une « équipe pilote » est constituée pour chaque axe stratégique. Cette équipe pilote comporte un administrateur « pilote », un adhérent « co-pilote » et un cadre de direction désigné par la Direction-Générale. Toute personne ressource peut être sollicitée pour prendre part à tout ou partie des travaux de l'équipe pilote.

Dans un premier temps, l'équipe pilote est en charge de la formalisation de sa feuille de route (plan d'action, échéancier, indicateurs de suivi, responsable de l'action), de son actualisation régulière et de son calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

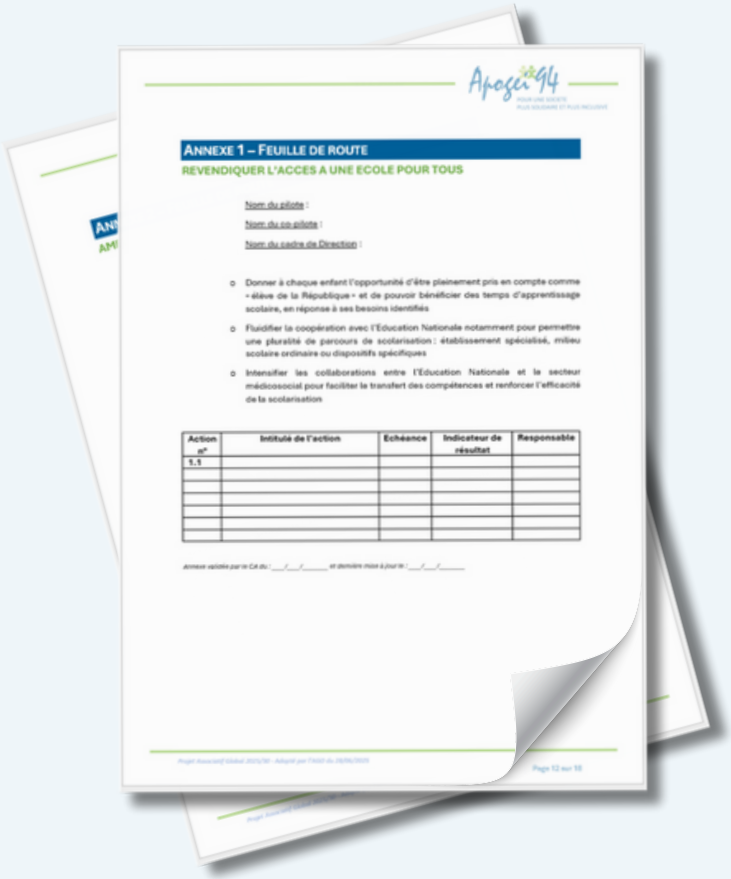
Chaque feuille de route est validée par le Conseil d'Administration. Trimestriellement, l'équipe pilote adresse un point d'avancement au Conseil d'Administration. Annuellement, le pilote rédige un bilan de l'activité pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les feuilles de route, validées par le Conseil d'Administration, sont annexées au Projet Associatif Global 2025/30.

Les feuilles de route

Chaque feuille de route décline de façon opérationnelle l'**un des cinq axes stratégiques du Projet Associatif Global** (p. 18-19). Elles constituent l'**outil de suivi et de pilotage du PAG**, en lien avec les instances de gouvernance. Elles seront actualisées régulièrement pour rendre compte des avancées, des ajustements ou des nouvelles priorités (accédez aux feuilles de route en scannant le QR code ci-dessous)

Leur fonctionnement et leur mise à jour est expliqué dans la partie précédente (p. 21), qui détaille le pilotage du PAG.



ANNEXE 1 – FEUILLE DE ROUTE

REVENDIQUER L'ACCES A UNE ECOLE POUR TOUS

Nom du pilote :

Nom du co-pilote :

Nom du cadre de Direction :

- Donner à chaque enfant l'opportunité d'être pleinement pris en compte comme « élève de la République » et de pouvoir bénéficier des temps d'apprentissage scolaire, en réponse à ses besoins identifiés
- Fluidifier la coopération avec l'Education Nationale notamment pour permettre une pluralité de parcours de scolarisation : établissement spécialisé, milieu scolaire ordinaire ou dispositifs spécifiques
- Intensifier les collaborations entre l'Education Nationale et le secteur médicosocial pour faciliter le transfert des compétences et renforcer l'efficacité de la scolarisation

Action n°	Intitulé de l'action	Echéance	Indicateur de résultat	Responsable
1.1				

Annexe validée par le CA du : __/__/____ et dernière mise à jour le : __/__/____

Retrouvez les feuilles de route à jour

SCAN ME!

Contactez-nous dès aujourd'hui !

© Apogei94 - 2025

70 avenue du Général de Gaulle,
94000 Créteil

@Apogei94
apogei94.com

accueilsiege@apogei94.net
01 42 07 52 90